Ville de SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°06/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023

Préfecture Martinique
Liberté
REÇU LE
14 MARS 2023

Date de la convocation **:**
Le 28 février 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 20
Procurations 5
Absents 5
Excusés 3

En cours de Séance :
Présents 20
Procurations 5
Absents 5
Excusés 3

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine M. THELESTE Johan, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, M. ARETO Joseph, M. NAPOLY Raymond (procuration M. ADELE Claude), Mme MARLIACY Danielle (procuration Mme MIEVILLY Eliane), M. ADELAIDE Michel (procuration Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme RIERNY Sandrine (procuration, (procuration à M. CRETINOIR Joël), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration M. CACLIN Laurent), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), M. Alain BONHEUR (DAPI), Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

MODERNISATION ET EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le Maire expose :

Lors du conseil municipal du 30 Mai 2023, les élus ont adopté le principe de la refonte du système de vidéoprotection et de rénovation du centre de surveillance urbain. Le conseil municipal avait également autorisé le Maire a sollicité auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) une subvention de 186 360€ et une autre subvention de 64 190€ auprès de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM).

Pour l'année 2022, la Préfecture de Martinique a priorisé d'autres communes pour le financement de la vidéoprotection via le FIPD, la Collectivité Territoriale de Martinique, n'a pas donné suite à la demande de subvention. Assisté par le cabinet THEVENET, l'architecture du système de vidéoprotection a été modifié afin de répondre aux objectifs suivants :

- Identifier des personnes
- Lire les plaques d'immatriculation
- Connaitre d'éventuels itinéraires de fuites et/ou d'arrivées de véhicules
- Contrarier les velléités de trafics de stupéfiants et/ou de rassemblements interdits de personnes
- Renforcer la sécurité lors de manifestations publiques
- Prévenir les dépôts sauvages sur des sites naturels

L'opération représente un coût global de 664 697.62€ dont le plan de financement est le suivant :

	FIPD	***DETR***	***Ville***	***Total***
Caméras + Réseaux	77415,00	396732,00	21768,00	495915,00
Equipement VSU (installation et raccordement compris)	0,00	63240,00	15810,00	79 050,00
Equipement CSU (équipement/centralisation/sécurisation)	18207,95	54623,84	0,00	*72831.79*
Sécurisation Local de déport d'image	0,00	0,00	4765,83	*4765.83*
Assistance à Maitrise d'ouvrage	7500,0	0,00	3725,00	*11225,00*
Formation	0,00	0,00	910,00	*910,00*
TOTAL	**103 122,95**	**514595,84**	**46978,83**	**664697,62**

.....

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 mars 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE